

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Lagarde



Délibération n° 04-07 du 3 juillet 2025

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION D'ACTIVITÉ DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE PLANIFICATION FAMILIALE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE AVEC LA COMMUNE DE BLANC-MESNIL

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les lois de décentralisation de 1983 enrichies par la loi du 18 décembre 1989, ont confié les compétences relatives à la planification familiale et à l'éducation familiale aux Départements,

Vu la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui inscrit la politique de « planification familiale » dans l'objectif plus large de « promotion en santé sexuelle » et transforme les centres de planification ou d'éducation familiale en « centres de santé sexuelle »,

Vu l'engagement historique du Département en matière de planification et d'éducation familiale et en matière de santé sexuelle à travers notamment son plan « Seine-Saint-Denis sans sida »,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°04-01 du 16 février 2023 approuvant la convention type de délégation de gestion des activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la commune de Blanc-Mesnil, pour l'année 2025, au titre des activités de protection maternelle et infantile, une subvention de 300 000 euros, soit un acompte de 70% à verser de 210 000 euros ;



- APPROUVE la convention de délégation de gestion des activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale à conclure avec la ville de Blanc-Mesnil, dont le projet est ci-annexé ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.